

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 03/11/2022
Et
Publication ou notification du :
03/11/2022

L'an 2022, le 21 Octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/10/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusée avant donné procuration :
Mme ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2022-36 – Convention Territoriale Globale (CTG) Commune / CAF - Autorisation de signature

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la «Convention Territoriale Globale» (CTG). Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

La CTG doit permettre de répondre aux objectifs fondateurs de la branche famille :

- aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG : la CCPS et les communes de La Ferté Saint-Aubin, Sennely, Marcilly en Villette, Jouy le Potier, Menestreau en Villette, Ligny le Ribault et Ardon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) rédigée conjointement entre la CAF, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes membres pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte ou document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/10/2022

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
Philippe de DREUZY

